Tarif 2020

Dernier changement AG du 16.02.2019

1. Tarifs des courses régionales

Course Coupe de Ligue CN

En euro	Licenciés FFCO et	Équivalents *(taxe fédérale inclut)*	Non licenciés	FFCO
	Jeune18 ans et -	Adulte 19 ans et +	Jeune 18 ans et -	Adulte19 ans et +
Tarifs 2020	6	9	8	11

Championnat de Ligue

Tarif 2020	Jeunes 18 ans et -	Adultes 19 et +
Individuels	7	10
Relais (pour les 2 relayeurs)	11	15
Équipe (3 ou plus)	6 par équipier	9 par équipier
Clubs (6 relayeurs)	40 pour l'équipe	

Rand'O orientations : tarifs conseillés

Tarif libre

2. Pass'orientation

Le pass'orientation doit être impérativement déclaré par l'organisateur (toutes structures affiliées et membres associés) pour chaque non licencié FFCO UNSS quel que soit la manifestation (course ou entraînement) à laquelle il participe. Les Licenciés UGSEL doivent figurer dans la liste des pass'orientations déclarés à la Ligue, qui prend en charge la part régionale et FFCO de leur pass'orientation.

Deux procédures différentes de déclaration des Pass'orientation selon le type de course :

- Pour les courses du groupe National et pour les courses régionales Classement National (CN), l'arbitre envoie les résultats des circuits compétition à la FFCO qui sur cette base facture la part FFCO à l'organisateur. En cours d'année, la FFCO communique à la Ligue l'intégralité des pass'orientations ainsi traités et la Ligue facture alors la part régionale à l'organisateur.

Attention la seule façon pour vous de déclarer des pass'o- famille dans ce cas est de le préciser dans le fichier de résultat en l'indiquant dans la rubrique club. Sinon la FFCO ne gère que pass'orientation individuel

- Pour les courses régionales non CN, les circuits loisirs des courses CN et pour toutes les autres épreuves régionales (Rand'O, raids, autres épreuves non CN) ainsi que pour les entraînements l'organisateur déclare **dans les 20 jours** l'intégralité des pass'orientations à la Ligue via

l'adresse **passo@lauraco.fr** qui lui facture le cumul de la part FFCO et régionale. La Ligue consolide les déclarations des organisateurs pour la FFCO et lui reverse la part FFCO.

La FFCO préconise de remettre à chaque non-licencié un carton pass'orientation, qui donne droit à une réduction sur le prix de la licence prise par la suite.

Tarif 2020	Part Ligue	Part FFCO	Total
Pass'découverte	0,46	1,24	1,70
Pass'découverte famille	1,42	3,48	4,90
Pass'compet / Pass'event	2,99	3,11	6,10

3. Remboursement des frais des délégués/arbitres régionaux et des contrôleurs des circuits régionaux sur les courses régionales

Délégué/arbitre régional

- les frais de déplacements du délégué/arbitre régional sur les courses régionales sont pris en charge par la Ligue. - le jour de la course, les éventuels frais de restauration et d'hébergement du délégué/arbitre régional sont à la charge de I 'organisateur.

- En cas de nomination d'un nouveau délégué/arbitre régional à la demande de la structure organisatrice de la course, les frais de déplacement de celui-ci seront à la charge de ladite structure et non plus de la Ligue.

- Les frais de déplacements du délégué/arbitre régional sur les courses départementales inscrites au CN ainsi que ses éventuels frais de restauration et d'hébergement sont à la charge de I 'organisateur.

Contrôleur des Circuits régional

- Pour les courses du groupe régional, le contrôleur des circuits est validé par la Ligue sur proposition de la structure organisatrice
- Ses frais de déplacement sont pris en charge par la structure organisatrice.

4. Adhésion Ligue

Adhésion :

- Clubs : 16 € + nombre de licenciés au 31/12/N-1 * (3,05€)
- CD: 70€

5. Aide aux nouveaux clubs

1° année = 200€
2° année = 100€
3° année = 50€

6. Aide aux récompenses des championnats de ligue

Championnat de ligue :

- Sprint et nuit : 60€
- Moyenne distance : 100€
- Longue distance : 170€
- Clubs / Equipe / Relais : 120€

7. Aide à la formation des diplômes nationaux

Sur présentation de justificatifs : 100€

8. Aide aux formateurs

Aide de 150€ par week-end au club qui fournit un formateur.

9. Remboursement frais kilométrique

Remboursement à hauteur du barème kilométrique association https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1132

Les frais de péage sont remboursés sur présentation du justificatif.

Formulaire de remboursement disponible à cette adresse : http://frais.lauraco.fr/